

SOMMAIRE

Les Écologistes	1
Agro	2
Environnement.....	2
Plus général	4
Protéger les sols.....	4
LFI	5
Agro	5
Politique commerciale	5
Atteindre 100 % d'agriculture biologique d'ici 2050	6
PAC	6
Améliorer le bien-être animal	7
Environnement.....	7
PS – Place Publique	10
Proposition de refonte de la PAC.....	10
Une Europe de l'agriculture et de l'alimentation	10
Une Europe pour la biodiversité	10
Renaissance	11
LR	12
RN	12
Agro	12
Mieux soutenir les agriculteurs français grâce à la PAC	12
Politique commerciale	13
Protéger l'agriculture du libre-échange	13

Les Écologistes

Dans la version longue de son programme, Marie Toussaint détaille le financement des transitions agricoles

« Pour tenir nos objectifs climatiques, nous avons besoin d'un investissement moyen annuel supplémentaire de 360 milliards d'euros, [comprenant] 44 milliards pour l'agriculture, dont 12 milliards pour soutenir l'accessibilité de [tous et de toutes] à une alimentation de qualité et 18 milliards pour déployer les pratiques agroécologiques et bio. » Cette proposition fait partie du programme de 99 pages voté par le conseil fédéral des Écologistes en mars, que Contexte publie. Plus précis que le programme officiel présenté le 30 avril, ce document doit être lu comme un outil de doctrine interne, expliquent deux sources proches du parti. Concernant l'objectif de 360 milliards d'euros supplémentaires consacrés chaque année aux transitions environnementales, les Écologistes estiment que les États devraient y participer à hauteur de 260 milliards. Ils détaillent également des cibles censées « limiter l'impact de l'élevage », telles que « réduire notre consommation de produits animaux de 50 % d'ici 2030 ». Enfin, ils suggèrent la création d'un « nouveau pacte agricole » reposant sur plusieurs piliers. Les Écologistes citent notamment la mise en place d'un « Egalim européen pour renforcer les capacités de négociation des paysans ».

■ Agro

Une stratégie ambitieuse pour le bien-être animal

La mesure : « Nous voulons une directive et un commissaire pour la condition animale. Nous voulons mieux protéger les animaux de l'expérimentation. Nous voulons interdire l'élevage en cage, les fermes-usines, l'élevage des animaux à fourrure. Nous voulons améliorer les conditions de transport des animaux et limiter les souffrances endurées dans les abattoirs que les parlementaires doivent avoir le droit de visiter »

L'analyse de Contexte : Certaines de ces propositions, assez générales, sont déjà prévues par l'exécutif européen. La Commission a notamment présenté un règlement censé améliorer les conditions de transport des animaux. Il sera discuté par les colégislateurs après les élections européennes. D'autres suggestions, notamment l'interdiction de l'élevage en cages, relèvent des autres propositions sur le bien-être animal que la Commission a finalement reportées à une date encore inconnue.

Une PAC plus verte et tournée vers l'emploi

La mesure : « La PAC devra être basée sur une rémunération à l'actif plutôt qu'à l'hectare, avec un plafonnement des aides aux grandes exploitations, et soutenir les pratiques écologiques vertueuses »

L'analyse de Contexte : La réalisation de cette promesse nécessiterait une révision ambitieuse de plusieurs règlements composant la Politique agricole commune entrée en vigueur en 2023. Pour le moment, les États et le Parlement ne se sont mis d'accord que sur une modification visant à alléger plusieurs réglementations environnementales de la PAC. Il n'y a pour l'instant pas de majorité pour soutenir cette promesse des Écologistes. En revanche, ils pourront défendre leurs arguments dans le cadre des négociations pour la PAC post-2027 qui débiteront l'année prochaine.

Protéger l'Europe des pratiques agricoles destructrices

La mesure : « Il faut réduire de façon ambitieuse l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse, protéger les Européennes et Européens des OGM »

L'analyse de Contexte : Sur la réduction de l'utilisation des pesticides, Les Écologistes ne donnent pas d'objectif chiffré. Pour mettre en œuvre cette proposition, il faudrait qu'un nouveau texte soit présenté après l'enterrement du règlement sur l'usage durable des pesticides (SUR). Concernant les OGM, leur autorisation d'utilisation ou d'importation dans l'UE se fait au cas par cas. Pour s'y opposer, Les Écologistes devront donc réunir régulièrement une majorité au Parlement afin de rejeter les décisions de la Commission européenne.

■ Environnement

Protéger les sols

La mesure : « Nous nous battons pour [...] un texte contraignant pour la santé des sols et une loi zéro artificialisation nette au niveau européen »

L'analyse de Contexte : Tout ceci est possible d'un point de vue institutionnel. Les Écologistes, comme d'autres groupes politiques, portent d'ailleurs ces demandes dans le cadre d'une proposition de directive sur la surveillance des sols actuellement à l'étude. D'un point de vue politique, toutefois,

l'exercice se révèle difficile. Jaloux de leurs prérogatives et inquiets du coût des opérations de décontamination, les États ont déjà torpillé une proposition législative en ce sens en 2014.

Baisser la TVA sur les produits verts

La mesure : « Nous voulons une TVA verte et circulaire, moins onéreuse, qui baisse les prix sur les produits vertueux, faits en Europe, créant de l'emploi, bons pour la santé et pour la nature. »

L'analyse de Contexte : Le chemin vers une telle mesure est miné. D'abord, cela nécessite de réviser l'annexe III de la directive TVA, qui liste les produits pouvant faire l'objet d'un taux abaissé. Or une telle modification requiert l'unanimité des États, comme toute mesure fiscale. Par ailleurs, si l'idée a été mise sur la table par quelques ministres de l'Environnement (République tchèque, Slovaquie, Chypre, Autriche, Bulgarie et Belgique) en juin 2023 pour les produits à base de matière recyclée, elle n'est pas soutenue par les ministres des Finances, qui ont la main sur ce type de mesures. Le commissaire à l'Environnement avait alors lui-même conseillé de privilégier l'application du principe pollueur-payeur, suggérant qu'une telle mesure a des chances très minces de voir le jour.

Mettre en place un fonds pour l'adaptation au dérèglement climatique

La mesure : Il serait « financé par un emprunt européen de résilience ».

L'analyse de Contexte : La Commission est autorisée, au nom de l'Union, à emprunter sur les marchés financiers, comme cela a pu être le cas pour le fonds Next Generation EU. Ce type de financement « hors budget » ne peut néanmoins pas devenir la norme du financement des activités de l'Union et est notamment prohibé pour éponger un déficit du budget. Par ailleurs, ce sont surtout les États membres qui sont la pièce maîtresse de cet instrument (vote à l'unanimité), que le Parlement approuve seulement.

Instaurer un droit à la nature

La mesure : « Nous voulons la restauration de la nature, que nous avons défendue lors de la dernière mandature contre l'alliance des droites et dont les objectifs doivent être rehaussés et accompagnés d'investissements. Nous nous battons pour un droit d'accès à des espaces naturels en Europe et le droit à un jardin potager près de chez soi. »

L'analyse de Contexte : Seul le Conseil de l'UE – donc les États – peut faire aboutir le règlement sur la restauration de la nature. Après avoir passé toutes les autres étapes du processus législatif, le dossier est actuellement enlisé dans cette institution, faute de majorité. Compte tenu des oppositions suscitées par la version actuelle de la proposition législative, rehausser son niveau d'ambition semble laborieux d'un point de vue politique.

Mettre en place un Pacte bleu

La mesure : « Nous voulons une loi sur la résilience de l'eau et le partage de ce commun naturel, visant par exemple à interdire les mégabassines. Nous voulons changer la gouvernance des mers et des océans qui doivent être sanctuarisés et notamment la fin de l'exploitation des fossiles offshore, l'interdiction des exploitations minières en eaux profondes, et faire enfin de vraies aires marines protégées ».

L'analyse de Contexte : Tous ces éléments sont réalisables sur le plan institutionnel. La Commission travaille actuellement sur une communication sur la résilience de l'eau (qui était prévue pour le premier trimestre 2024), mais cela ne deviendra pas forcément un texte juridiquement contraignant, ni n'inclura une interdiction des mégabassines (cela paraît difficile au vu de la sensibilité politique du sujet). La Commission et le Parlement se sont déjà opposés à l'exploitation minière des fonds

marins, mais il n'existe actuellement pas d'interdiction au sein de l'Union. Cette mesure, comme les autres, peut faire l'objet d'une proposition législative, s'il y a volonté des États et de l'exécutif européen.

Interdire les produits chimiques dangereux et sortir du plastique

La mesure : « PFAS, perturbateurs endocriniens, pesticides dangereux... doivent être interdits immédiatement. Aussi, nous devons sortir du plastique (en 2050) dont les déchets s'amoncellent et étouffent l'environnement et le vivant. »

L'analyse de Contexte : L'Union européenne a les outils, ou peut les avoir, pour interdire l'utilisation ou la production de substances chimiques dangereuses comme les PFAS. À ce titre, un projet de restriction universelle est à l'étude. Mais cette interdiction sera accompagnée de dérogations (notamment selon s'il existe des alternatives ou si la substance est jugée essentielle). La mesure « sortir du plastique » reste vague : s'agit-il de mettre fin à la pollution ? De réguler la production primaire ? Des usages en revanche peuvent être interdits et l'ont été, notamment au titre de la directive sur les plastiques à usage unique de 2019.

Mettre en place un fonds territorial de sortie des toxiques sur le modèle du fonds de transition juste

La mesure : « Ce fonds soutiendra les territoires, les entreprises et les salariés dans la reconversion, la diversification économique ou la transition vers des modes de production sans toxiques (recherche, formation des employés, transformation des matériels et des installations existantes). Le fonds, nourri par la contribution des pollueurs ainsi qu'à travers une taxe aux frontières, visera la dépollution des zones industrielles et minières et des milieux, notamment aquatiques. Aucun travailleur ne sera laissé sans solution. »

L'analyse de Contexte : Des financements pour les territoires sont déjà prévus et fléchés vers la transition écologique (notamment via le fonds de transition juste). La création d'un nouveau fonds est toujours sensible politiquement entre les États membres, et cela dépendra de la négociation budgétaire globale pour le prochain cadre financier pluriannuel, post-2027, et des priorités qui y seront décidées.

■ **Plus général**

Sortir du libre-échange et mettre en place une politique commerciale juste

La mesure : « Nous voulons sortir des accords de libre-échange et mettre en place une politique commerciale juste, qui ne se soucie pas seulement des indispensables clauses miroirs, mais nous permet également de produire en Europe ce dont l'Europe a besoin. »

L'analyse de Contexte : C'est le Conseil qui donne mandat à la Commission pour négocier un accord commercial au nom de l'UE. Une fois que les partenaires se sont entendus, l'accord signé par le Conseil est transmis au Parlement pour approbation. Dans certains cas, par exemple celui du Mercosur, les négociations avancent difficilement et sont remises en question par plusieurs États, dont la France. Cependant, pour bloquer l'ensemble des accords de libre-échange, les Écologistes auraient besoin de rassembler une majorité d'États qui n'existe pas aujourd'hui.

■ **Protéger les sols**

La mesure : « Nous nous battons pour [...] un texte contraignant pour la santé des sols et une loi zéro artificialisation nette au niveau européen »

L'analyse de Contexte : Tout ceci est possible d'un point de vue institutionnel. Les Écologistes, comme d'autres groupes politiques, portent d'ailleurs ces demandes dans le cadre d'une proposition de directive sur la surveillance des sols actuellement à l'étude. D'un point de vue politique, toutefois, l'exercice se révèle difficile. Jaloux de leurs prérogatives et inquiets du coût des opérations de décontamination, les États ont déjà torpillé une proposition législative en ce sens en 2014.

LFI

■ **Agro**

Interdire le glyphosate et établir un plan de sortie des pesticides dangereux

La mesure : « Interdire le glyphosate et établir un plan de sortie de l'ensemble des pesticides de synthèse et des engrais chimiques dangereux pour l'environnement et la santé humaine » et « réviser le processus d'autorisation des pesticides pour que la toxicité à long terme des pesticides et leurs effets cocktails soient dûment évalués ».

L'analyse de Contexte : Fin 2023, la Commission européenne a finalement renouvelé pour dix ans l'autorisation du glyphosate. Une décision prise après que les États n'ont pas réussi à trouver d'accord sur la question. Concernant la sortie des pesticides dangereux, la proposition de règlement SUR, déjà largement affaiblie par les États, a été rejetée par le Parlement européen, puis enterrée par l'exécutif. À la Commission et au Conseil, la tendance n'est donc pas à la présentation de nouveaux textes ambitieux pour planifier la sortie des pesticides les plus nocifs pour l'environnement et la santé humaine.

Bloquer les exportations de pesticides interdits dans l'UE

La mesure : « Interdire sur le sol européen la fabrication et l'export hors de l'Union européenne des produits phytosanitaires interdits par l'UE, conformément à une promesse de la Commission ».

L'analyse de Contexte : La Commission européenne était censée présenter en 2023 une proposition pour interdire les exportations de pesticides déjà bannis dans l'UE. Finalement reporté, ce texte pourrait aller jusqu'à une interdiction totale de la fabrication de ces produits sur le sol européen. Pour réaliser cette mesure, les Insoumis devront donc obtenir la présentation de ce règlement. Quelques États, par exemple la Belgique, appliquent déjà des interdictions d'exportation pour plusieurs substances actives.

■ **Politique commerciale**

Sortir du libre-échange et adopter des clauses miroirs

La mesure : « Bloquer l'ensemble des accords de libre-échange en cours de négociation, de signature ou de renouvellement et abroger ceux en vigueur ».

L'analyse de Contexte : C'est le Conseil qui donne mandat à la Commission pour négocier un accord commercial au nom de l'UE. Une fois que les partenaires se sont entendus, l'accord signé par le Conseil est transmis au Parlement pour approbation. Dans le cas du Mercosur, les négociations sur le projet d'accord avancent difficilement et le texte est déjà remis en question par plusieurs États, dont la France. Cependant, pour bloquer l'ensemble des accords, les Insoumis auraient besoin de rassembler une majorité, qui n'existe pas aujourd'hui.

Interdire l'accès au marché européen à certains produits

La mesure : Ceux « ne respectant pas des normes sociales et environnementales suffisantes ».

L'analyse de Contexte : Plusieurs législations ont été adoptées au cours du mandat à cette fin, comme Interdire l'accès au marché européen à certains produits.

Refuser le règlement sur les nouvelles techniques génomiques

La mesure : « Refuser tout assouplissement de la réglementation sur les OGM et maintenir les NGT (nouveaux OGM) dans le champ de cette réglementation ».

L'analyse de Contexte : Le Parlement européen a déjà arrêté une position favorable au règlement concernant les nouvelles techniques génomiques. Le texte est en revanche bloqué au Conseil de l'UE, où les États peinent à trouver un accord.

Adopter une loi-cadre pour des systèmes alimentaires durables

La mesure : « Garantir le respect des limites planétaires par le système de production, de transformation, de distribution et de consommation alimentaire en adoptant une loi-cadre pour des systèmes alimentaires durables ».

L'analyse de Contexte : La Commission européenne s'était engagée à présenter une loi-cadre pour des systèmes alimentaires durables, sans en préciser tous les objectifs. Réaliser cette mesure nécessiterait de ressusciter ce texte finalement abandonné par l'exécutif européen.

■ Atteindre 100 % d'agriculture biologique d'ici 2050

La mesure : « Réduire le gaspillage alimentaire et viser un système 100 % biologique au plus tard en 2050 ».

L'analyse de Contexte : Cette proposition très ambitieuse nécessiterait de renforcer le volet de la PAC consacré à l'agriculture biologique. Pour le moment, l'UE s'est fixée pour objectif d'atteindre 25 % d'agriculture biologique d'ici 2030. Si l'exécutif européen affiche son optimisme, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) estime qu'il est « très improbable » que cette cible soit atteinte.

■ PAC

Relancer la production européenne de protéines végétales

La mesure : « Développer massivement la production de protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale ».

L'analyse de Contexte : Les États, le Parlement européen et la Commission partagent le même constat : dans le domaine des protéines végétales, l'UE est trop dépendante des importations. L'exécutif a donc annoncé travailler à une « stratégie protéines », dont la publication se fait encore attendre. Pour atteindre ses objectifs, ce texte pourrait jouer sur plusieurs leviers (mesures incitatives pour certaines cultures, libre-échange...).

Renforcer le volet environnemental de la PAC

La mesure : « Défendre le budget global de la Politique agricole commune (PAC) et renforcer les conditionnalités écologiques, sociales et de bien-être animal devant être inscrites dans les plans stratégiques nationaux ».

L'analyse de Contexte : Entrée en vigueur en 2023, la « nouvelle PAC » a fait l'objet dès 2024 d'une révision qui revient sur plusieurs conditionnalités environnementales. Pour les renforcer, les Insoumis devraient obtenir la présentation d'un nouveau règlement, qui reviendrait sur cette révision de 2024. Sinon, ils pourront avancer leurs arguments dans le cadre des négociations sur la PAC post-2027, qui commenceront en 2025.

Mieux redistribuer l'argent de la PAC

La mesure : « Mieux redistribuer l'argent de la PAC vers les petits producteurs, passer du système d'aides à l'hectare à un système d'aides plafonnées à l'actif intégrant des critères sociaux et environnementaux ».

L'analyse de Contexte : Cette proposition nécessiterait une révision des règlements composant la PAC en vigueur depuis 2023. Elle pourrait également s'inviter dans les négociations qui commenceront en 2025 pour imaginer la future PAC, qui devrait entrer en vigueur après 2027.

■ **Améliorer le bien-être animal**

La mesure : « Interdire l'élevage en cage, interdire les pratiques barbares, comme le broyage des poussins mâles, et réduire de 50 % notre consommation moyenne de protéines animales d'ici 2030 ».

L'analyse de Contexte : La Commission européenne s'était engagée à présenter d'ici fin 2023 un paquet législatif sur le bien-être animal, qui devait notamment contenir des mesures pour interdire progressivement l'élevage en cage. Une promesse finalement reportée à une date inconnue. Cette mesure du programme de Manon Aubry nécessiterait donc d'obtenir la présentation de ce règlement, puis son adoption par les colégislateurs.

Améliorer les conditions de transport des animaux

La mesure : « Limiter le temps de transport des animaux à huit heures, et à quatre heures pour les animaux plus fragiles. Interdire le transport des animaux non sevrés et des femelles gestantes au-delà de 40 % de leur gestation ».

L'analyse de Contexte : L'exécutif européen a présenté fin 2023 une proposition de règlement sur le transport des animaux, qui prévoit notamment une limitation des temps de trajet ou d'augmenter l'espace disponible dans les véhicules. Le texte sera examiné par les colégislateurs. Cependant, les propositions de la Commission, moins ambitieuses que le programme des Insoumis, inquiètent déjà les ministres de l'Agriculture des Vingt-Sept, qui craignent des surcoûts éventuels.

■ **Environnement**

Établir un plan européen de sobriété

La mesure : « Établir un plan européen de sobriété, mettre fin au gaspillage et à l'obsolescence programmée, renforcer le recyclage, garantir la réparabilité des objets électroniques, bannir la publicité lumineuse et la destruction des stocks de marchandises invendues ».

L'analyse de Contexte : Plusieurs de ces mesures sont déjà possibles au niveau européen et de nouvelles législations ont été adoptées en ce sens au cours du mandat écoulé, par exemple sur le recyclage des emballages, le droit à la réparation ou l'interdiction de destruction des invendus textiles. Ces propositions sont réalistes à ce titre, mais vagues faute de détails sur les secteurs à cibler ou de proposition d'objectifs chiffrés.

Interdire l'utilisation des PFAS

La mesure : Mais aussi « l'importation de produits qui en contiennent ».

L'analyse de Contexte : C'est en cours : un projet de restriction universelle des PFAS est à l'étude à l'Agence européenne des produits chimiques. La prochaine Commission doit en faire une proposition législative. Par ailleurs, des interdictions apparaissent aussi dans certaines législations sectorielles, comme le nouveau règlement sur les emballages.

Élever le nombre de polluants que l'UE autorise à surveiller

La mesure : « Élever le nombre de polluants que l'UE autorise à surveiller, mettre à jour régulièrement la liste des substances et leur effets cumulés, améliorer les seuils de qualité pour les eaux potables ».

L'analyse de Contexte : Cette mesure est en cours de négociation : la Commission a proposé en 2022 d'élargir la liste des polluants à surveiller dans les eaux souterraines et de surface, en y incluant notamment des pesticides et des PFAS. Le Parlement a soutenu la démarche, mais le sujet est plus sensible pour les États. Ils n'ont pas encore arrêté leur position. Les trilogues devraient avoir lieu au début du prochain mandat.

Renforcer le règlement Reach

L'analyse de Contexte : La révision du règlement Reach est en suspens. Les ONG environnementales et certains lobbys de l'industrie chimique la souhaitent. Elle a été reportée au prochain mandat.

Réviser la directive-cadre sur l'eau

La mesure : « Exiger l'élaboration d'une nouvelle directive-cadre sur l'eau correspondant aux projections climatiques, avec la mise en place notamment d'instruments de sobriété par les États membres ».

L'analyse de Contexte : La Commission prépare une initiative sur la résilience dans le domaine de l'eau, sorte de stratégie qui pourrait voir le jour au début du prochain mandat. Il est possible que celle-ci appelle à réviser la directive-cadre sur l'eau en vigueur. Les réflexions de l'exécutif, mais aussi d'autres acteurs (le Parlement, les États membres, les lobbys) portent, entre autres, sur les usages et les quantités, laissant envisager de possibles mesures de sobriété. Mais celle-ci seront difficiles à faire accepter de tous (États membres et secteurs).

Adopter la loi de restauration de la nature et rehausser son ambition

La mesure : « Faire adopter la loi de restauration de la nature en rehaussant l'objectif global à au moins 30 % des terres et des mers de l'Union européenne à restaurer d'ici 2030 et en prévoyant des financements ad hoc ».

L'analyse de Contexte : L'adoption du règlement dépend maintenant du Conseil de l'UE, et non du Parlement européen, toutes les autres étapes du processus législatif ayant été franchies. Or les États ne disposent plus de majorité qualifiée. Le texte ne sera adopté que si l'un des pays s'y opposant change sa position. La modification de l'objectif, si la loi est adoptée, devrait passer par une révision, et toutes les étapes législatives habituelles. Compte tenu de l'opposition politique au texte actuel, il est peu probable qu'une proposition de révision des objectifs à la hausse aboutisse.

Protéger strictement 10 % des terres et des mers

La mesure : « Protéger strictement 10 % des terres et des mers, c'est-à-dire y interdire toute activité économique, dans le cadre de la stratégie européenne en faveur de la biodiversité. »

L'analyse de Contexte : La stratégie de l'UE pour la biodiversité à horizon 2030, présentée en 2020, prône déjà la protection stricte de 10 % des terres et des mers de l'Union. Les zones sous « protection stricte » sont définies comme des lieux préservés de toutes les pressions humaines. Néanmoins, ces objectifs ne sont pas contraignants d'un point de vue légal.

Élargir le champ d'application du règlement européen sur la déforestation

La mesure : « Élargir le champ d'application du règlement européen sur l'interdiction de la déforestation importée à la destruction de tous les types d'écosystèmes. »

L'analyse de Contexte : Cela nécessiterait une révision du règlement entré en vigueur en 2023. D'ici au 30 juin 2025, la Commission doit d'ailleurs présenter une étude d'impact, éventuellement accompagnée d'une proposition législative, sur l'éventuel élargissement du champ d'application du règlement à d'autres écosystèmes et produits de base. Toutefois, le climat politique est plutôt à un allègement des contraintes induites par le règlement, comme le demandent plusieurs États.

Défendre une exploitation durable des ressources marines

La mesure : « Défendre une exploitation durable des ressources marines, porter l'exigence d'un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins, sur les océans et soutenir la ratification du traité sur la haute mer par tous les pays de l'Union européenne et son renforcement ».

L'analyse de Contexte : Ces mesures existent toutes, sans forcément présenter de caractère contraignant. Le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'un moratoire international sur l'exploitation minière des fonds marins. Concernant le traité sur la protection de la biodiversité en haute mer (dit « BBNJ »), l'UE est dans la dernière étape du processus de ratification. Enfin, l'exploitation durable des ressources marines doit être prise en compte dans l'élaboration des quotas de pêche adoptés en vertu de la Politique commune de la pêche. Malgré tout, les quotas négociés dépassent régulièrement les recommandations scientifiques, d'après des ONG environnementales.

PS – Place Publique

■ Proposition de refonte de la PAC

« Mettre en place en France, comme en Espagne, le plafonnement des aides à l'hectare de la PAC à 100 000 € pour dégager des ressources afin d'aider les petites exploitations, les éleveurs [et] l'installation des jeunes ». C'est l'une des mesures proposées par Raphaël Glucksmann. Concernant le secteur agricole, les socialistes précisent les objectifs de la réforme de la PAC qu'ils appellent de leurs vœux. Concrètement, ils suggèrent de sortir des paiements directs à l'hectare pour passer à un système où le montant des subventions européennes dépend du nombre d'emplois dans les exploitations. Outre le développement de cette nouvelle « Politique agricole et alimentaire commune (PAAC) », Raphaël Glucksmann prend aussi position en faveur de « prix planchers rémunérateurs » et de la mise en œuvre « d'outils de régulation des marchés pour [...] lutter contre la spéculation et ainsi stabiliser les prix ». D'autres propositions visent à améliorer la législation européenne sur le bien-être animal, à interdire les pesticides les plus nocifs et à élaborer « une nouvelle législation pour la réduction de l'usage des pesticides construite avec toutes les parties prenantes ».

■ Une Europe de l'agriculture et de l'alimentation

Remplacer la Politique Agricole Commune (PAC) par la Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC) :

- En éliminant les aides à l'hectare pour aller vers des aides à l'emploi et à l'utilité écologique.
- En accompagnant les agriculteurs dans leur transition agroécologique et en assurant l'installation d'une nouvelle génération de paysannes et de paysans.
- En garantissant le revenu des agriculteurs via des prix planchers rémunérateurs et en sortant l'agriculture du libre-échange pour la protéger de la concurrence déloyale.

« La PAC actuelle est à la fois socialement injuste et anti-écologique: nous allons totalement la refonder ! »

■ Une Europe pour la biodiversité

Protéger la biodiversité en rendant les sanctions contre les crimes d'écocide réellement dissuasives, en engageant l'UE à atteindre l'objectif « 30×30 » (protéger 30 % des espaces terrestres et 30 % des espaces maritimes de l'UE d'ici à 2030) et en faisant de l'impact sur la biodiversité et le vivant un critère essentiel de validation des politiques publiques.

Sauver les océans et les mers par un « Pacte Bleu », créant de véritables aires marines protégées, luttant contre la pollution plastique et construisant une pêche durable.

Lutter pour le bien-être animal en nous opposant au trafic d'espèces sauvages comme au commerce illégal d'animaux de compagnie, en limitant au maximum l'élevage en cage ou en mettant fin aux excès abjects de l'expérimentation animale.

Réhabiliter les milieux naturels dégradés, notamment les zones humides, les forêts et les mangroves, en prenant en compte la spécificité des régions ultramarines.

« Il y a urgence à agir pour cesser de détruire la nature et les écosystèmes, à agir pour protéger le vivant. »

Renaissance

Les députés Renaissance veulent faciliter le recours à la pulvérisation de pesticides par drones

- Le groupe Renaissance a déposé début mai une proposition de loi pour lutter « plus efficacement contre les maladies affectant les cultures végétales » en autorisant l'usage de drones en priorité dans les vignes et les bananeraies. Elle est portée par les députés Jean-Luc Fugit (Rhône) et Pascal Lavergne (Gironde). La pulvérisation par drones « permet de diminuer significativement la quantité de produits rejetés dans l'environnement », affirment les parlementaires. Ce dispositif pourrait aussi limiter la pénibilité du travail et l'exposition aux phytos pour les salariés agricoles chargés de l'épandage. La proposition de loi devrait être examinée en séance publique la semaine du 17 juin. À moins qu'elle ne soit d'ici là intégrée au futur texte sur les pesticides porté par la ministre déléguée à l'Agriculture, Agnès Pannier-Runacher, attendu pour début juillet, avant la pause parlementaire. « Des discussions sont en cours », indique à Contexte Jean-Luc Fugit. L'élargissement du recours aux drones est aussi défendu par des parlementaires Républicains, comme Laurent Duplomb au Sénat ou Valérie Bazin-Malgras à l'Assemblée.

■ **Ménager le secteur agricole**

Le 6 mai, Valérie Hayer (Renew) et quelques candidats de la liste « Besoin d'Europe » ont présenté leurs propositions conçues en amont des élections européennes. Sur 48 mesures, seules six concernent directement le secteur agricole. Surtout, la majorité présidentielle s'appuie sur l'héritage du mandat actuel. Si elle continue de citer l'objectif de « diviser par deux les pesticides d'ici à 2030 » – jusqu'ici porté par le règlement SUR finalement enterré –, elle estime que cette cible doit être atteinte en « accélérant la mise sur le marché de nouveaux produits utilisant des mécanismes naturels (biocontrôle) et les nouvelles techniques génomiques ». Elle met surtout l'accent sur la réciprocité des normes de l'UE à l'égard des pays tiers et appelle de ses vœux une « loi européenne » pour créer des mesures miroirs, par exemple sur la question du bien-être animal. Elle réaffirme d'ailleurs son opposition au projet d'accord commercial avec le Mercosur. Concernant la PAC, le programme de Valérie Hayer ne mentionne pas les conditionnalités environnementales mais plutôt la nécessité de « simplifier les procédures et uniformiser les contrôles entre pays européens ». Enfin, la majorité présidentielle réclame « un Égalim européen pour [...] assurer des revenus dignes à nos agriculteurs ».

■ **De la souveraineté mais peu d'environnement : ce qu'Emmanuel Macron a dit de l'agriculture dans son discours Sorbonne 2**

« Il est insensé que l'agriculture soit à chaque fois la variable d'ajustement » des accords de libre-échange, a martelé le président de la République le 25 avril lors de son intervention en Sorbonne. Concernant la politique commerciale de l'UE, il a plaidé pour des « accords de commerce modernes et justes », c'est-à-dire qui incluent « le respect de l'accord de Paris » et « des clauses fortes sur [...] certains biens sensibles, notamment agricoles », citant les accords avec le Canada et la Nouvelle-Zélande. Il a de nouveau mis l'accent sur les clauses miroirs et fustigé le projet d'accord avec le Mercosur. « On a besoin d'une PAC forte, simplifiée, qui diminue la complexité et la charge administrative », a ajouté Emmanuel Macron, anticipant ainsi la prochaine réforme de la PAC qui ne s'appliquera qu'après 2027 mais sera discutée dès 2025. D'autres déclarations font écho au concept d'Égalim européen lancé en février et à la « lutte contre les pratiques commerciales déloyales ». Enfin, sur le volet environnemental de l'agriculture, Emmanuel Macron s'est contenté d'un appel à « accompagner les transitions de manière durable », citant pour seul exemple « la sortie des phytosanitaires partout où il y a des solutions technologiques ».

LR

Comment Les Républicains espèrent améliorer les revenus des agriculteurs et alléger les normes environnementales

Présenté le 14 mai, le programme de LR dénonce une PAC de plus en plus complexe et un Green Deal « aux conséquences catastrophiques pour les revenus des producteurs. » En conséquence, la liste menée par François-Xavier Bellamy expose une quinzaine de propositions dont la plupart visent à soutenir économiquement le secteur agricole. « Nous souhaitons mettre en place un cadre dérogatoire au droit de la concurrence pour nos agriculteurs », expliquent Les Républicains avant de préciser : « La question n'est pas d'interdire les centrales d'achats européennes, mais de faire en sorte que les produits qui arrivent sur le marché français ne puissent pas être négociés selon un cadre différent de celui prévu par le droit français. » Ils appellent également à augmenter le budget de la prochaine PAC, notamment en redistribuant « de nombreuses dépenses européennes inutiles comme certains fonds européens de cohésion ». Concernant les normes environnementales, Les Républicains réclament l'abrogation de la stratégie De la ferme à la table, une mesure également défendue par le Rassemblement National et Reconquête. Enfin, le parti de droite se prononce à son tour en faveur des clauses miroirs, un concept qui fait l'unanimité auprès des têtes de liste françaises.

RN

■ Agro

Renforcer les revenus des agriculteurs en sortant de la stratégie De la ferme à la table

La mesure : « Soutenir nos agriculteurs et pêcheurs, en leur garantissant une rémunération digne et en leur permettant de vivre de leur travail. Il s'agit de remettre en cause la stratégie de décroissance « De la Ferme à la Fourchette », de décréter une pause réglementaire »

L'analyse de Contexte : Quatre ans après sa présentation, la stratégie De la ferme à la table est encore loin d'avoir abouti. Certains de ses textes les plus emblématiques ont été rejetés, par exemple le règlement sur l'usage durable des pesticides, ou reportés à une date encore inconnue, comme c'est le cas de plusieurs propositions sur le bien-être animal. Néanmoins, plusieurs initiatives sont déjà en vigueur, tandis que d'autres sont en bonne voie. « Remettre en cause » l'ensemble de la stratégie reviendrait à obtenir l'abrogation de plusieurs textes et à bloquer la présentation de tous les autres. Or certains sont présentés comme des atouts pour le monde agricole, par exemple le règlement créant une rémunération supplémentaire pour les activités qui captent du carbone. Plusieurs propositions, notamment celle sur le transport des animaux, sont appelées de leurs vœux par les États qui, même s'ils entendent y apporter des modifications importantes, y voient une modernisation nécessaire de législations bien trop anciennes.

■ Mieux soutenir les agriculteurs français grâce à la PAC

La mesure : Pour soutenir les revenus des agriculteurs, le RN suggère de « nationaliser et de simplifier les modalités d'attribution d'aides de la PAC, d'adjoindre des aides nationales à la PAC ».

L'analyse de Contexte : Cette proposition du RN peut être qualifiée de « vague », car la « nouvelle PAC », entrée en vigueur en 2023, laisse déjà une certaine marge de manœuvre aux États. Il leur revient de proposer leur propre plan stratégique national (PSN) pour atteindre les objectifs de cette politique européenne. Pour accentuer le volet national de la PAC, le RN devrait obtenir la

présentation d'un nouveau règlement. Le parti d'extrême droite pourra également avancer ses arguments dans le cadre des négociations sur la PAC post-2027, qui commenceront en 2025.

■ **Politique commerciale**

La relocalisation des activités et le raccourcissement des chaînes de valeur comme conditions élémentaires de toute politique écologique.

La mesure : Le parti veut « mettre fin au grand dérèglement commercial », arguant que « les importations représentent un tiers de l'empreinte carbone de l'Union européenne et la moitié concernant la France ». Le groupe prône la mise en place du « juste-échange ».

L'analyse de Contexte : L'Union européenne pourrait décider de revoir entièrement ses accords commerciaux pour y intégrer davantage de critères environnementaux et climatiques. Elle a déjà fait plusieurs pas en ce sens, notamment en présentant un plan pour verdir ses accords commerciaux, en 2022. Elle s'est aussi dotée d'une taxe carbone aux frontières censée faire payer aux importateurs, le CO₂ émis par certains produits importés sur le territoire européen. Par ailleurs, la relocalisation de certaines chaînes de valeur clé pour l'autonomie stratégique de l'Union est l'un des objectifs du règlement industrie zéro émission nette (NZIA) dont viennent tout juste de se doter les Européens.

■ **Protéger l'agriculture du libre-échange**

La mesure : Le RN entend « instaurer un moratoire sur la négociation de nouveaux accords de libre-échange par l'UE » et « défendre l'exception agricole française, pour protéger les terroirs et produits agricoles, préserver les revenus de nos producteurs et notre sécurité alimentaire ».

L'analyse de Contexte : Les États ont déjà un rôle incontournable dans l'élaboration de nouveaux accords de libre-échange, puisque c'est le Conseil qui donne mandat à la Commission. L'exécutif européen mène ensuite les négociations au nom de l'UE. Une fois que les partenaires se sont entendus, l'accord signé par le Conseil est transmis au Parlement pour approbation. Enfin, plusieurs projets d'accord, par exemple ceux négociés avec la Nouvelle-Zélande ou le Canada, incluent déjà des dispositions pour défendre les appellations d'origine contrôlée françaises et européennes.